

Les **Udaf - Uraf** de Bourgogne-Franche-Comté

mobilisées pour **LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS**



Edition Février 2026

L'ENGAGEMENT DU RÉSEAU

Les 8 Udaf de la région reconnues d'utilité publique, sont habilitées depuis plusieurs décennies à gérer des mesures de protection des personnes. Le réseau Udaf-Uraf-Unaf, oeuvre également pour faire évoluer cette politique publique et faire reconnaître le métier de mandataire judiciaire.

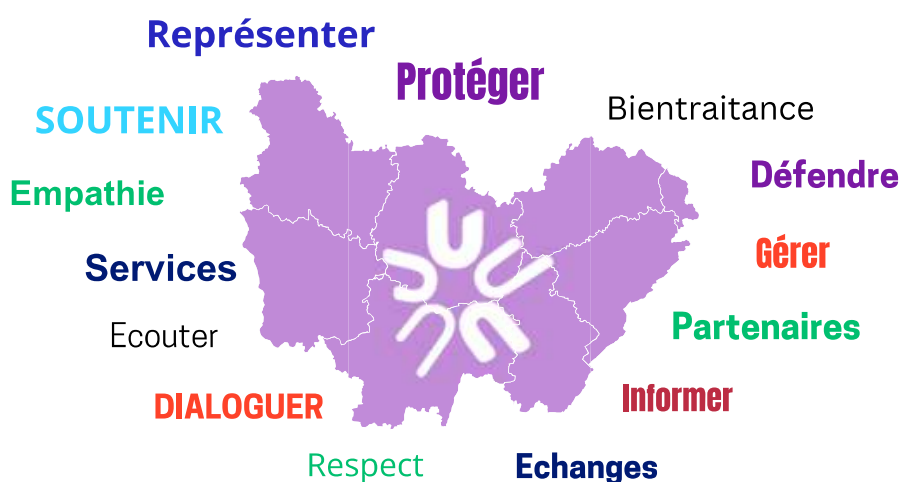
A l'échelle nationale et régionale,

Unaf-Udaf-Uraf sont le 1er réseau de :

- Services mandataire à la protection des personnes.
- Services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.

PLUSIEURS VALEURS DU RESEAU

- **Prise en considération de la singularité des personnes et des situations familiales.**
- **Intégrité, engagement et compétences des bénévoles et des professionnels.**
- **Ouverture aux évolutions des attentes des citoyens.**



Union régionale des associations familiales
Bourgogne-Franche-Comté
Siège : 14 rue Nodot à Dijon,
Site administratif : 12 rue de la famille à Besançon
Tel : 03 81 47 85 06
www.uraf-bfc.fr

Source : les Udaf bfc
au 31 décembre 2024

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES d'une mesure de protection ?



Une mesure de protection juridique est prononcée par un juge, lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté. (Code civil art.425)

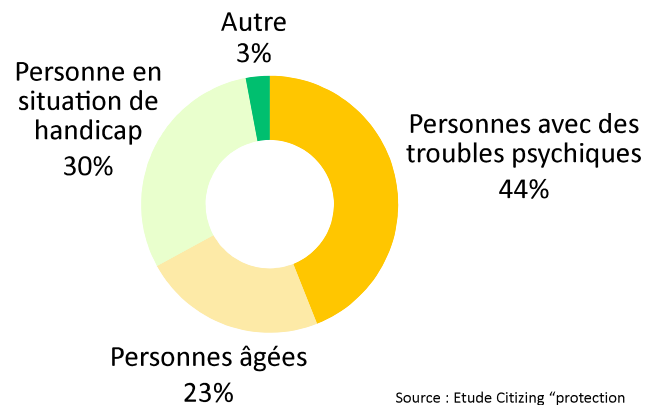
Parmi les personnes protégées :



50% vivent sous le seuil de pauvreté

52% ont plus de 60 ans

Distribution des Majeurs protégés par type de vulnérabilité en France en 2020



Source : Etude Citizing "protection juridique des Majeurs : Et si ça n'existait pas ?"

DIFFERENTES MESURES DE PROTECTION aux services des MAJEURS

La sauvegarde de justice

Udaf : toutes les Udaf de la région

Prévue pour une personne majeure qui voit ses facultés mentales ou psychiques altérées momentanément cette mesure judiciaire temporaire (un an maximum) peut être transformée en curatelle ou tutelle.

Description : La personne conserve l'exercice de ses droits. Cependant le juge des tutelles peut nommer un mandataire spécial qui la représentera ou l'assistera pour certains actes.

La curatelle simple

Udaf : toutes les Udaf de la région

Description : La personne protégée réalise avec le conseil du mandataire les actes de gestion de la vie civile : utilisation du compte courant bancaire, paiement des factures... Elle a besoin d'être assistée dans la gestion de son patrimoine. Cette assistance se manifeste par la signature conjointe de la personne et de son curateur.

La curatelle renforcée

Udaf : toutes les Udaf de la région

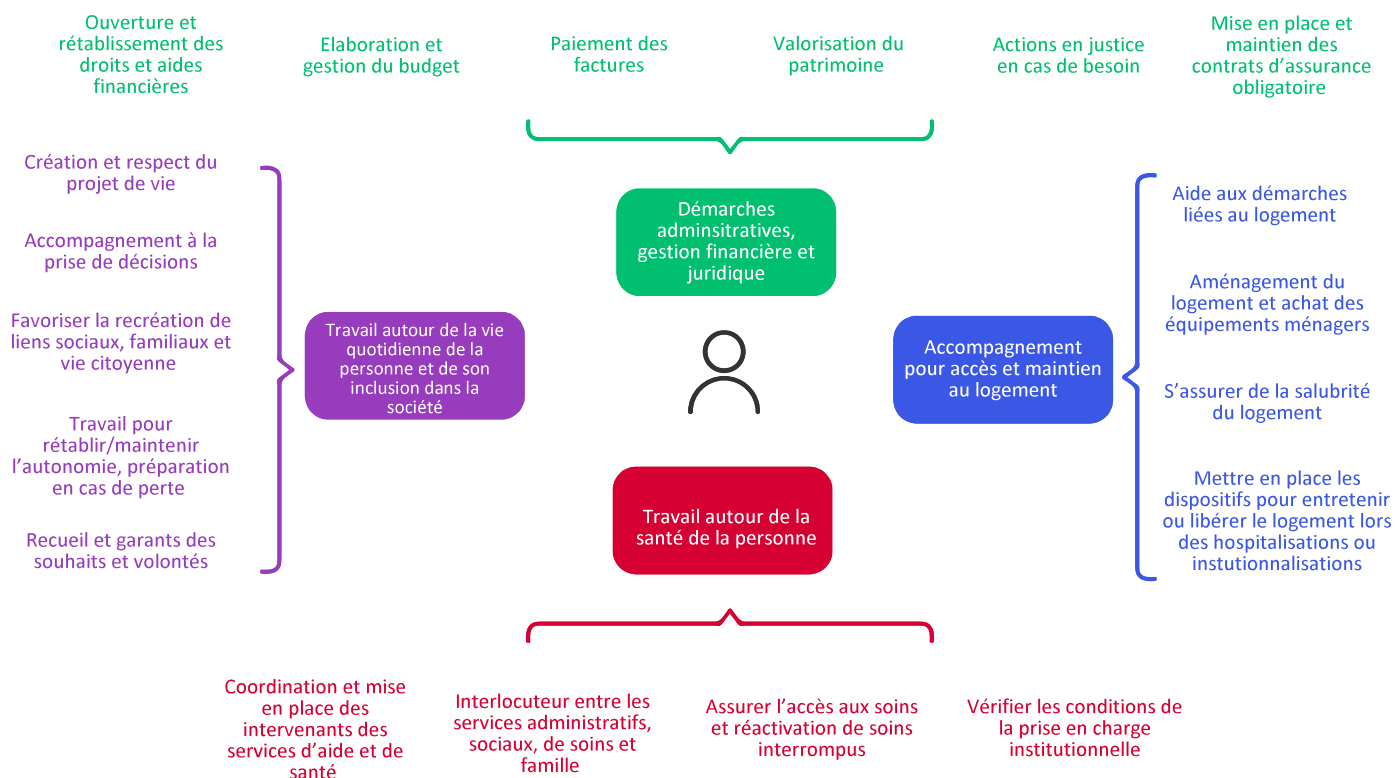
Description : À la différence de la curatelle simple, le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée sur un compte ouvert à son nom et les affecte au règlement de ses dépenses. Comme pour la curatelle simple, les actes importants nécessitent l'assistance ou l'accord du curateur.

La tutelle

Udaf : toutes les Udaf de la région

Description : Il s'agit d'une mesure de protection aux biens et/ou à la personne. La personne est représentée de manière continue dans les actes de la vie civile. Seule la signature du tuteur est requise. Le tuteur perçoit seul les revenus de la personne protégée sur un compte ouvert à son nom et les affecte au règlement de ses dépenses. Il doit demander l'accord du juge des tutelles pour les actes importants (gestion de patrimoine, mariage...).

LES MISSIONS des mandataires judiciaires

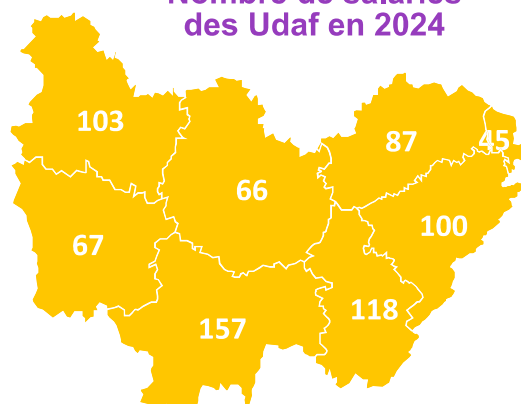


Source : basé sur l'étude de l'ANCREAI 2017, document page 12 de l'étude Citizing "protection juridique des Majeurs : Et si ça n'existait pas ?

L'ACTIVITÉ DES UDAF en quelques chiffres

au 31/12/2024	Nombre de personnes	Udaf qui les exercent
MASP Mesure d'accompagnement social personnalisé	185	39 - 58 - 89 - 90
MAJ Mesure d'accompagnement judiciaire	115	toutes sauf l'Udaf 21
Sauvegarde de justice et mandat spécial	220	toutes les Udaf
Curatelle	8810	toutes les Udaf
Tutelle	4948	toutes les Udaf
Total BFC	14278	

Nombre de salariés des Udaf en 2024



Pour assurer les mandats de protection les Udaf ont de nombreux services supports pour accompagner le travail des mandataires judiciaires.

UNE IMPLICATION DES UDAF POUR D'AUTRES ACCOMPAGNEMENTS



Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

Udaf : Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne et Territoire de Belfort.

Description : Cette mesure qui se substitue à la tutelle aux prestations sociales pour les enfants depuis la loi du 5 mars 2007 vise à mettre en place un accompagnement social, éducatif et budgétaire quand les prestations familiales ne sont pas employées dans l'intérêt de l'enfant. Un délégué aux prestations familiales intervient auprès des parents pour les aider à retrouver une autonomie budgétaire et créer un cadre sécurisant pour les enfants.

Nombre de
MJAGBF en 2024

649

toutes sauf
l'Udaf 21

Service d'information et soutien aux tuteurs familiaux

Udaf : Toutes les Udaf de la région.

Description : Lorsqu'un proche devient bénéficiaire d'une mesure de protection juridique, le tuteur familial doit répondre à des obligations et assurer un accompagnement budgétaire en réglant les dépenses et en réalisant un compte annuel de gestion. Le service apporte aide et soutien à travers des entretiens personnalisés et confidentiels.

Qui exerce une mesure de protection pour le compte d'un Majeur ?



Une réflexion constante POUR S'ADAPTER AUX BESOINS

Une démarche d'évaluation

Etablissement Sociaux et Médico-Sociaux, les Udaf sont soumises à un cahier des charges national pour répondre aux exigences d'une démarche qualité. Elles réfléchissent de manière permanente à la qualité du service qu'elles rendent.

Des représentations

Les Udaf sont mandatées pour représenter et porter la parole des parents, des familles dans diverses instances : Conseil d'administration de la Caf, Commission de surendettement, CAPEX...

Contact des Udaf

Udaf de Côte d'Or : 03.80.53.13.90

Udaf du Doubs : 03.81.80.21.74

Udaf du Jura : 03.84.47.04.17

Udaf de la Nièvre : 03.86.93.01.93

Udaf de Haute-Saône : 03.84.97.18.19

Udaf de Saône-et-Loire : 03.85.32.88.00

Udaf de l'Yonne : 03.86.72.53.00

Udaf du Territoire de Belfort : 03.84.57.39.90

Observatoire de la famille

Service d'études porté par l'Uraf, il a pour mission de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région.

Depuis 2020, il mène en parallèle des enquêtes de manière indépendante auprès des Majeurs suivis par les Udaf pour apprécier leur niveau de satisfaction du service rendu et mieux connaître cette frange de la population que sont les Majeurs bénéficiaires d'une mesure de protection.